



New York et cendriers

Rubrique : actualités - Date : jeudi 18 décembre 2003

France Soir évoque à son tour « l'objet compromettant » qu'est devenu le cendrier dans cette ville depuis l'entrée en vigueur des « sévères réglementations » antitabac.

Précisant que désormais ils ne doivent pas être utilisés ou mis à disposition là où il est interdit de fumer, car il s'agit d'une « invitation » à fumer, le journal indique que l'infraction est punie d'une amende d'un maximum de 2000 dollars.

D'après le responsable du département de la santé « la réglementation est respectée par 98% des New - Yorkais ».